



DÉLIBÉRATION N° DEL-25-048

Exercice budgétaire 2025 – Établissement public du Capitole Décision modificative n° 1 après BS

**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 06 novembre 2025.**

Le six novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole, régulièrement convoqué le trente et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Halle aux Grains, Loge 13, 1 place Dupuy, 31000 Toulouse.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9
Présents : 5
Absents : 0
Procurations : 4
Date de convocation : 31 octobre 2025

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- Mme Sophie Lamant

Procurations :

- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à M. Francis Grass
- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Gérard André
- M. Pierre-André Durand, Préfet a donné pouvoir à M. Emmanuel Pidoux, DRAC Occitanie
- M. Olivier Mantei a donné pouvoir à Mme Ida Russo

Assistent à la séance :

- Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.
- Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole.

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

Monsieur le Président indique à l'assemblée que l'objet de cette délibération vise à approuver la présente décision budgétaire modificative après BS, qui se caractérise par des mouvements à la hausse très modérés et en équilibre :

- + 120 K€ en dépenses (+ 0,28 %) et en recettes (+ 0,24 %) de fonctionnement
- + 120 K€ en dépenses (+ 4,86 %) et en recettes (+ 4,86 %) d'investissement

	a	b	a+b=c	c/a
Exercice budgétaire 2025	Total voté	+ DM après BS	= Budget total	Variation %
Dépenses de fonctionnement	42 580 604,00 €	120 000,00 €	42 700 604,00 €	0,28%
+ Dépenses d'investissement	2 469 418,13 €	120 000,00 €	2 589 418,13 €	4,86%
= Dépenses totales	45 050 022,13 €	240 000,00 €	45 290 022,13 €	0,53%
Recettes de fonctionnement	50 360 487,50	120 000,00	50 480 487,50 €	0,24%
+ Recettes d'investissement	2 469 418,13 €	120 000,00 €	2 589 418,13 €	4,86%
= Recettes totales	52 829 905,63 €	240 000,00 €	53 069 905,63 €	0,45%

Ces équilibres précédents sont essentiellement affectés par des écritures d'ordre :

Exercice budgétaire 2025	Opérations réelles	+ Opérations d'ordre	= Total DM
Recettes de fonctionnement	-	120 000,00	120 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement	-	120 000,00	120 000,00 €
= Solde de la section de fonctionnement	-	-	-
Recettes d'investissement	-	120 000,00	120 000,00 €
- Dépenses d'investissement	-	120 000,00	120 000,00 €
= Solde de la section d'investissement	-	-	-

Pour autant, une analyse détaillée est nécessaire dans la mesure où les écritures réelles font l'objet de variations entre elles.

I. Dépenses de fonctionnement : les mouvements entre charges de gestion se neutralisent, ce qui explique que la très faible hausse d'ensemble provienne de la seule dotation aux amortissements

L'analyse de cette évolution sous l'angle des chapitres budgétaires fait apparaître, d'une part des mouvements de hausse et de diminution, qui se neutralisent, au sein des charges de gestion (chapitres 011, 012 et 65) et d'autre part, une hausse de 120 K€ des dépenses d'ordre liées aux amortissements des immobilisations.

Dépenses de fonctionnement	Total voté BS	DM après BS 2025	Total voté 2025
		var %	var €
chap 011: charges générales	8 444 304,00	4,04%	341 174,00
+ chap 012: charges de personnel	32 366 909,00	-0,93%	- 300 333,00
+ chap 65: autres charges de gestion	899 391,00	-4,54%	- 40 841,00
= Dépenses de gestion	41 710 604,00	0,00%	- 41 710 604,00
+ chap 67: charges spécifiques	90 000,00	0,00%	90 000,00
+ chap 68: dotations aux provisions			-
= Dépenses réelles (a)	41 800 604,00	0,00%	- 41 800 604,00
chap 023: virement à la section d'inv.	-		-
+ chap 042: ordre transfert entre sections	780 000,00	15,38%	120 000,00
= Dépenses d'ordre (b)	780 000,00	15,38%	120 000,00
Dépenses totales de fonct. (c = a+b)	42 580 604,00	0,28%	120 000,00
			42 700 604,00

1.1 Charges de gestion : le besoin de crédits du chapitre 011 (+ 341,17 K€) provient essentiellement de l'activité (+ 270 K€), mais aussi des besoins en structure (+71,17 K€)

Activité hors masse salariale : + 270 000 € :

Cette hausse des crédits se caractérise par l'engagement en 2025 d'une partie des contrats de productions ultérieures mais aussi par un apport en coproduction de 60 000 €.

Structure : + 71 174 €

L'augmentation des frais de structure se justifie par des ajustements sur les dépenses liées aux défraiements (+40 000€) ou encore au réseau de chaleur (+30 000€).

1.2 Charges de gestion : les besoins de crédits du chapitre 011 (+ 341,17 K€) sont intégralement couverts par les diminutions de crédits des chapitres 65 (-40,84 K€) et 012 (-300,33 K€).

Chapitre 65 (- 40 841 €) :

L'ajout de la dépense liée à l'admission en non-valeur (+ 50 348 €) ainsi que l'engagement de dépenses sur des productions ultérieures sont couvert par une révision à la baisse des crédits alloués aux organismes de gestion collective (SACEM - SACD), dont l'évaluation initiale se révèle trop importante, et par un ajustement des crédits au vue de l'exécution sur les opérations de structure.

Chapitre 012 : baisse de 300 333 € sur la masse salariale des permanents (structure), pas de changement sur celle des intermittents (activité).

Article	= DM
6331	-5 000
6336	-1 000
64111	-55 000
64131	-382 333
64138	90 000
6417	18 000
6451	-40 000
6453	5 000
6456	30 000
6488	40 000
Total	-300 333

L'ajustement d'ensemble (à la baisse) résulte du suivi du taux d'exécution (10 mois de payes), qui ressort comme étant inférieur aux taux estimés en début d'exercice.

1.3 Dépenses d'ordre : une hausse de 120 K€ du chapitre 042 (article 6811) liée à la progression des investissements réalisés

Initialement établie à 780 K€ lors du vote du budget primitif 2025, la dotation aux amortissements des immobilisations doit être revue à la hausse de 120 K€ pour être portées à un total de 900 K€. En 2025, la hausse provient tant des amortissements au prorata temporis des entrées 2025 que des effets année pleine des investissements (conséquents) réalisés en 2024.

	Exercice 2023 compte administratif	Exercice 2024 compte administratif	Exercice 2025 estimation
Dépenses d'investissement réelles	665 650	1 442 162	1 500 000
Dotations aux amortissements	612 353	715 591	900 000

II. Recettes de fonctionnement :

L'analyse de cette évolution sous l'angle des chapitres budgétaires fait apparaître, d'une part des mouvements de hausse et de diminution, qui se neutralisent, au sein des recettes réelles (chapitres 013, 70 et 78) et d'autre part, une hausse de 120 K€ des recettes d'ordre liées aux transferts au compte de résultat (ie : en fonctionnement) des amortissements des subventions affectées aux biens amortissables.

Recettes de fonctionnement	Total voté BS	DM après BS 2025		Total voté 2025
		var %	var €	
chap 013: atténuation de charges	250 000,00	-10,13%	- 25 333,00	224 667,00
+ chap 70: produits des services	5 989 043,00	-0,42%	- 25 000,00	5 964 043,00
+ chap 74: dotations et particip. (sauf subv TM)	4 493 000,00	0,00%	-	4 493 000,00
+ chap 75: autres produits courants	1 598 561,00	0,00%	-	1 598 561,00
= Recettes de gestion courante sauf subvention TM	12 330 604,00	-0,41%	- 50 333,00	12 280 271,00
+ chap 74: subvention TM	28 950 000,00	0,00%	-	28 950 000,00
= Recettes de gestion courante (a)	41 280 604,00	-0,12%	- 50 333,00	41 230 271,00
+ chap 77: produits spécifiques			-	-
+ chap 78: reprises (provisions, dépréciations)			50 333,00	50 333,00
= Recettes réelles (sauf 002) (b)	41 280 604,00	0,00%	-	41 280 604,00
chap 042: ordre transfert entre sections	300 000,00	40,00%	120 000,00	420 000,00
Recettes d'ordre (c)	300 000,00	40,00%	120 000,00	420 000,00
Recettes totales de fonct (sauf report 002): d= b+c	41 580 604,00	0,29%	120 000,00	41 700 604,00
+ chap 002 (report fonctionnement) (e)	8 779 883,50	0,00%	-	8 779 883,50
Recettes totales de fonct. (f=d+e)	50 360 487,50	0,24%	120 000,00	50 480 487,50

1.1 Reprise sur provision (chapitre 78): + 50 333 €

Au cours de l'exercice budgétaire 2024, l'Etablissement public du Capitole (EPC) a délibéré (DEL 24-055 du 18/12/2024) afin d'inscrire sur son budget une provision « pour risques et charges » qui regroupait 3 sous-groupes pour un montant total de 250 K€.

Un de ces risques, estimé à 50 333 € dans ladite délibération constituant la provision, s'est avéré : l'entreprise SAS Blue Neko a été placée en liquidation judiciaire par le Tribunal du commerce le 09/09/2024.

Par ailleurs, le comptable public, après avoir essayé en vain de recouvrer la recette due à notre établissement public, sollicite à présent l'ordonnateur afin que le montant correspondant soit admis en non-valeur par le Conseil d'administration de l'EPC (cf. point 1.2, chapitre 65).

Dès lors, il y a lieu de procéder à une reprise de cette provision constituée en 2024. Les écritures budgétaires de l'ordonnateur sont donc les suivantes :

Exercice 2024 (écritures déjà réaliser): une dépense de fonctionnement de 50 333 €, au chapitre 68 (constitution de la provision)

Exercice 2025 (écritures à autoriser dans la présente DM et à réaliser avant la fin de l'exercice): une recette de fonctionnement de 50 333 € (reprise de la provision, chapitre 78) et une dépense de fonctionnement de 50 333 € (admission en non-valeur, chap. 65).

Soit une dépense « nette », tous exercices budgétaires confondus, de 50 333 € correspondant à l'admission en non-valeur pour la SAS de la société Blue Neko.

1.2 Diminution des recettes de gestion (chapitres 013 et 70) à due proportion (- 50 333 €, soit -0,8 %) de la reprise sur provision

L'examen des taux de consommation pour ces deux chapitres de recettes fait apparaître une possible sous consommation. Il y a dès lors lieu de procéder à une légère diminution (-0,8 %) des crédits inscrits.

1.3 Recette d'ordre : une hausse de 120 K€ (chapitre 040, art. 777) pour le transfert au compte de résultat des amortissements opérés sur les subventions d'investissement liées aux biens d'équipement amortissables

Initialement établie à 300 K€ lors du vote du budget primitif 2025, le transfert au compte de résultat des amortissements des subventions d'investissement reçues sur des biens amortissables doit être revue à la hausse de 120 K€ pour être portées à un total de 420 K€.

En 2025, la hausse provient tant des amortissements (estimés) au prorata temporis des entrées 2025 que des effets année pleine des subventions (conséquentes) perçues en 2024.

	Exercice 2023 compte administratif	Exercice 2024 compte administratif	Exercice 2025 estimation
Subventions d'investissement réelles	1 076 000	846 000	942 500
Amortissement des subv d'inv	101 211	294 344	420 000

III. La section d'investissement :

L'analyse des dépenses et des recettes de la section d'investissement ne fait ressortir que des mouvements relatifs aux opérations d'ordre, qui sont par ailleurs la contrepartie des dépenses et recettes d'ordre de la section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement	Total voté	DM après BS 2025	Total voté 2025
		var %	var €
chap 20: immo. incorporelles	142 250,00	0,00%	-
+ chap 21: immo. Corporelles	2 027 168,13	0,00%	-
= Dépenses d'équipement	2 169 418,13	0,00%	-
+ chap 27: autres immo. financières	-	-	-
= Dépenses réelles	2 169 418,13	0,00%	-
+ chap 040: ordre transfert entre sections	300 000,00	40,00%	120 000,00
Dépenses totales d'investissement	2 469 418,13	4,86%	120 000,00
			2 589 418,13

Recettes d'investissement	Total voté	DM après BS 2025	Total voté 2025
		var %	var €
chap 13: subventions d'investissement reçues	942 500,00	0,00%	-
+ chap 040: ordre transfert entre sections	780 000,00	15,38%	120 000,00
Recettes totales d'investissement (sauf reports 001)	1 722 500,00	6,97%	120 000,00
+ chap 001 (report investissement)	746 918,13	0,00%	-
Recettes totales d'investissement	2 469 418,13	4,86%	120 000,00
			2 589 418,13

Ainsi, en recettes d'investissement, le chapitre 040 a trait à la dotation aux amortissements et le montant inscrit dans la présente DM (+ 120 K€) est équivalent à celui inscrit en dépenses de fonctionnement, au chapitre 042 (cf. point 1.3).

Ce faisant, s'agissant des dépenses d'investissement, le chapitre 040 a trait aux amortissements des subventions d'investissement reçues et le montant inscrit dans la présente DM (+ 120 K€) est équivalent à celui inscrit en recettes de fonctionnement, au chapitre 042 (cf. point 2.3).

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'adopter la décision budgétaire modificative n°1 après BS pour le budget de l'Établissement public du Capitole, pour l'exercice 2025, telle que décrite ci-dessus et d'inscrire les mouvements ajustant les crédits au budget principal en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes,

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Reçu en Préfecture le : 14/11/2025

Publié par affichage le : 17/11/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Francis GRASS

Signé par :

Francis GRASS
509DAE6370BB460...